



Comment agir auprès des publics vulnérables ?

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

La commune est un échelon clé pour repérer et agir face à la précarité. Cette formation propose des repères, des leviers et des méthodes pour construire une action sociale locale concrète et efficace.

Pré-requis

Pas de pré-requis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'él.u.e sera en capacité de :

- Appréhender les spécificités de la vulnérabilité sociale
- Se repérer dans l'environnement institutionnel mobilisable dans la lutte contre la vulnérabilité sociale
- Construire son positionnement pour repérer et intervenir efficacement
- Mobiliser des éléments de méthode pour agir avec et pour les publics concernés

Description / Contenu

La notion de vulnérabilité et les publics fragilisés : points de repère

Les différents visages de la pauvreté. Pauvreté, précarité, vulnérabilité : quels repères pour comprendre les processus ?

Les différents acteurs institutionnels et associatifs concourant à la lutte contre la pauvreté

Qui sont ces acteurs ? Quelles sont leurs missions ? Quelles articulations possibles avec l'action publique communale et/ou intercommunale ?

De l'accueil à l'accompagnement social : comment travailler avec les publics concernés en développant leur pouvoir d'agir ?

Les méthodes et outils permettant d'identifier les besoins sociaux à l'échelle du territoire

Les postures de l'él.u.e favorisant les logiques de prise en compte du public et de co-action

Informations sur l'admission

Selon le type de formation : Pour les formations sur calendrier vous

pouvez vous inscrire en vous connectant au site ou en remplissant le bulletin d'inscription à télécharger en cliquant ici au plus tard 11 jours avant la date de la formation.

Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.

Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site

<https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/>

nos-tarifs-de-formation

Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à

info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 777 750 597 00042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux

Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État





Modalités pédagogiques

L'alternance entre apports théoriques et méthodologiques viendra nourrir tout au long de la journée les interrogations des participant.e.s. Le recours aux témoignages de terrain permettra d'illustrer le propos.

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie...).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'ARIC.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique. Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

Fabien Toulemonde

Il a plusieurs casquettes. Il est ancien responsable d'une antenne du CCAS de la Ville de Rennes, travaillant depuis plus de dix ans sur les questions d'accès aux droits sociaux et d'accompagnement des allocataires RSA. Aussi, il est formateur et intervenant auprès de fonctionnaires territoriaux, d'élus locaux et d'étudiants sur les questions relatives à la compréhension de la pauvreté et de l'intervention sociale à la lutte contre la pauvreté. Enfin il porte des recherches sur ces sujets suite à l'obtention d'un Master 2 en intervention et développement social. A ce titre, il est membre du Comité Scientifique du Conseil National des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.